

portant nomination à titre normal dans  
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;  
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre  
du Dévouement Congolais ;  
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-  
butions du Dévouement Congolais ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévouement  
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur LOUMOUNGUI Simon, Commis Principal des S.A.F. en service au  
Secrétariat Général du Gouvernement - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

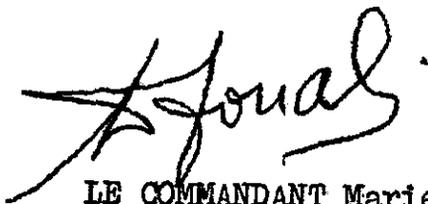
Monsieur YAOUALA Gaspard, Planton en service au Secrétariat Général  
du Gouvernement - BRAZZAVILLE

Monsieur M'BOUKADIA Eugène, Planton en service au Secrétariat Général  
du Gouvernement - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205  
du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de  
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 Avril 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-